

54 PATRIMOINE
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
919 550 079 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix heures, MM. les actionnaires de **54 PATRIMOINE**, société d'investissement à capital variable, se sont réunis au 25, rue de Courcelles à Paris (8^{ème}), en Assemblée Générale Mixte.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification de l'article 27 des Statuts : « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables » ;
 - Pouvoirs pour formalités.
-

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide la modification de **l'Article 27 des statuts « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables »** comme suit :

ANCIENNE VERSION :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le *résultat net* augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le *résultat net* de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

NOUVELLE VERSION :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le **revenu net** augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le **revenu net** de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

LE RESTE DE L'ARTICLE EST INCHANGE.

Cette résolution est adoptée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente pour faire tous dépôts ou publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée.

.....

Pour EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Directeur Général

M. Vincent de Bayser

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.